

JOURNAL D'HYGIÈNE POPULAIRE

FONDÉ EN
1884

VII^e ANNÉE

MONTREAL, JUILLET 1890

No 3

LA REDACTION : LE DR J.-I. DESROCHES.

L'ADMINISTRATION : LE DR J.-A. BEAUDRY.

PROJET DE LOI

La statistique vitale

Où en sommes-nous avec la loi de la statistique vitale pour la province de Québec ? Écoutons monsieur le docteur E. P. Lachapelle, président du Conseil provincial d'hygiène, et nous nous convaincrons que rien n'a été négligé jusqu'à présent pour doter notre Province d'une législation si nécessaire.

“ Lorsque je fus appelé à la présidence du Conseil Provincial d'Hygiène en 1887, je constatai l'absence de toute loi concernant la compilation régulière des statistiques vitales dans cette province. Cette lacune dans notre législation paralysait le Conseil d'Hygiène, et devait rendre illusoires tous nos efforts pour améliorer l'état sanitaire de la province, en nous privant de la base même de toutes nos recherches et de nos observations sanitaires.

“ Le Conseil s'adressa au gouvernement pour obtenir la permission d'introduire, à la prochaine session de la Législature, un projet de loi sur les statistiques vitales, et M. Mercier nous répondit que son gouvernement n'accepterait un tel projet de loi qu'en autant qu'il aurait été soumis à l'épiscopat, et qu'il en aurait reçu son approbation.